



Tours, le 21 juin 2010

Communiqué de presse

COMMENT LE GOUVERNEMENT CREE DES PLACES DE GARDE POUR LES BEBES EN DETRICOTANT LE TRAVAIL EDUCATIF DES PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE ?

Janvier 2010 : ➤ en incluant le service petite enfance dans les services marchands

Avril 2010 : ➤ en adoptant la loi des maisons d'assistants maternels : pour généraliser des accueils collectifs sauvages déréglementés (sans normes pour les locaux, sans budgets éducatifs, sans aménagements spécifiques et sans encadrement qualifié)

Juin 2010 : ➤ en modifiant le décret 2007 par un décret qui ne reconnaît pas l'intérêt éducatif de ce service spécifique :

- par la création des jardins d'éveil (sans leur donner un caractère d'expérimentation)
- par le tour de passe-passe pour déréglementer le taux d'encadrement du personnel auprès des enfants de 2 à 3 ans avec l'idée de supprimer les sections des grands dans les multi accueils.
- en autorisant un taux d'occupation certains jours à 120% : c'est maltraiter les enfants et les adultes.
- en diminuant le taux le personnel qualifié : c'est ne pas accorder de l'importance à la formation...

LA FEDERATION NATIONALE DES EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS S'INSURGE CONTRE CES MESURES QUI VONT METTRE A MAL LE TRAVAIL EDUCATIF DES EQUIPES AUPRES DES ENFANTS ET DES FAMILLES.

Ce qui est en jeu :

- la sécurité physique et psychique des enfants
- l'accompagnement à la parentalité
- le travail éducatif des équipes pédagogiques
- l'attractivité des métiers de la petite enfance
- la diminution de l'intérêt des professionnels à la recherche et donc à l'évolution des savoirs
- la formation et la dévalorisation des métiers "dits" féminins
- la place de la femme dans la société

Pour toutes ces raisons la FNEJE est inquiète par cette politique de la petite enfance. Il semble que le retour des SALLES D'ASILE SOIT ANNONCE :

Merci Madame MORANO, la régression sociale est en route !

F.N.E.J.E – 3, Place Johann Strauss – 37200 TOURS – Tél. : 02 47 73 59 62 – Fax : 02 47 73 59 49

Site : www.fneje.fr - E-mail : fneje-delegation@fneje.fr

